



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 29 AVRIL 2025**

Date de convocation :

22/04/2025

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Thierry COMES, Evelyne FUENTES, Yasine SEBAHOU, Frédéric CRAVO, Armande IGLESIAS, Béatrice GONZALEZ, Valérie CRIBELLET, Danielle POUDADE, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Alain DOMENECH (pouvoir à William BURGHOFFER), Claudie SERRE (pouvoir à Claude AYMERICH).

Absents : Damien OTON, Jean-Louis LIGAT, Mélissa OBBIH, Jean-Philippe LECOINNET, Matias ROBIN, Marielle ALONSO, Bernard COURCELLE.

M. Yasine SEBAHOU a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/40 : ADHESION A L'ASSOCIATION ARBRE ET PAYSAGE 66

Le Maire propose d'adhérer à l'association Arbre et Paysage 66. Cette association a pour objet de promouvoir le rôle de l'arbre hors forêt et de la haie, ainsi que de développer leur implantation et leur maintien, afin de préserver l'environnement naturel.

Cet engagement permettra à l'association de planter annuellement plus de 15 km de haies champêtres sur les Pyrénées-Orientales, et de développer la Régénération Naturelle Assistée (RNA). Il renforce également les actions pour la restauration et la protection des paysages naturels.

En adhérant à **Arbre et Paysage 66**, nous aurons accès à un accompagnement personnalisé et à diverses actions visant à préserver et valoriser notre environnement naturel.

L'adhésion est de 150 € / an. Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

VALIDE l'adhésion de la commune à l'association Arbre et Paysage 66.

VALIDE le montant de 150 € / an à verser dès 2025.

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 29 avril 2025

Le Maire

William BURGHOFFER

